

- 134.** Arrêté du 13 mai 1893 promulguant dans la colonie la loi du 6 février 1893 portant modification au régime de la séparation de corps..... 125
- 135.** Décision du 20 mai 1893 portant mandatement au nom de M. Viénot de la prévision de 2,000 fr. inscrite au budget local à titre de subvention spéciale aux écoles françaises indigènes.. 127
- 136.** Décision du 20 mai 1893 portant mandatement au nom de Mg<sup>r</sup> Verdier, de la prévision de 2,000 fr. inscrite au budget local pour subvention à l'école libre de Haapiti..... 128
- 137 à 148.** Nomination, Mutations, etc..... 128

---

N<sup>o</sup> 124. — *CIRCULAIRE au sujet de la production régulière des situations d'effectifs entretenus aux colonies.*

---

*Le Sous-Secrétaire d'État des colonies, à Messieurs les Gouverneurs des colonies.*

(Sous-Secrétariat d'État des Colonies : 2<sup>e</sup> Division ; — 7<sup>e</sup> Bureau : Administration des services militaires, etc.)

Paris, le 4 février 1893.

MESSIEURS, — Par une circulaire manuscrite du 9 mai 1891, et dont vous trouverez le texte reproduit ci-après, l'un de mes prédécesseurs a déjà appelé, d'une façon toute particulière, votre attention sur la nécessité d'adresser, mensuellement, au Département, la situation des effectifs présents dans chacun des Etablissements d'outre-mer.

Ces dispositions ont été perdues de vue dans plusieurs colonies, qui ont cessé complètement de faire parvenir à mon administration les documents dont il s'agit, ou ne les produisent que très irrégulièrement.

J'ai l'honneur de vous signaler de nouveau l'intérêt qui s'attache à ce que je puisse suivre très exactement tous les mouvements de troupes aux colonies et je vous prie de vouloir bien donner les ordres les plus précis pour que les situations d'effectifs me soient dorénavant adressées, avec la plus grande régularité, et sous le présent timbre.

L'insertion de la présente circulaire au *Bulletin officiel des Colonies* tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

Signé : DELCASSÉ